



# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

# Société PRO ECO CONSEIL 5 AVENUE MARCEL DASSAULT 31500 TOULOUSE

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 808109060.

## ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif

Contrôle périodique amiante Diagnostic Accessibilité

Diagnostic amiante avant travaux / démolition

Diagnostic amiante avant-vente

Diagnostic de performance énergétique

DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb Diagnostic gaz (Hors installation extérieures)

Loi Boutin

Diagnostic monoxyde de carbone

Diagnostic radon

Diagnostic sécurité piscine Diagnostic termites Dossier technique amiante

Etat de l'installation intérieure de l'électricité

Etat des lieux

Exposition au plomb (CREP)

Loi Carrez

Millièmes de copropriété

Prêt conventionné : normes d'habitabilité

Recherche de métaux lourds(Hors Détection toxique chez

l'Homme)

Diagnostic acoustique

Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux

Diagnostic humidité

Vérification des équipements et installations incendie (Hors

Art R213-43 et arrêté du 25/06/1980)

Infiltrométrie

Recherche de plomb avant travaux/Démolition

Thermographie infrarouge Certificat de décence

Attestation de prise en compte de la réglementation

thermique

Etat des servitudes, risques et d'information sur les sols

Examen visuel après travaux Diagnostic Ascenseur Loi ROBIEN

Formation aux métiers de diagnostic immobilier

## La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2018 au 30/09/2019

## L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 808109060), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00 2 rue Grignan 13001 Marseille





# TABLEAU DE GARANTIE

Poppagabilitá sivila « Explaitation »	
Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont:	
- Faute inexcusable :	300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont:	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en
juridictions répressives :	cause.

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 2 octobre 2018

POUR LE CABINÉT CONDORCET

Tél.: 09 72 36 90 00